

État des lieux du bassin Loire-Bretagne

Volume 1 : caractérisation du bassin
et registre des zones protégées

État des lieux du bassin Loire-Bretagne - Volume 1 - 3 décembre 2004

État des lieux
adopté le 3 décembre 2004

(loi n°2004-338 du 21 avril 2004,
directive 2000/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000
établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau)

Comité de bassin Loire-Bretagne

État des lieux du bassin Loire-Bretagne
adopté le 3 décembre 2004

Volume 1 : caractérisation du bassin et registre des zones protégées

Coordination :

DIREN de bassin Loire-Bretagne
5, avenue de Buffon - B.P. 6407
45064 ORLEANS CEDEX 2

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Avenue de Buffon - B.P. 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2

Tél. 02 38 49 91 91
Fax : 02 38 49 91 00

Tél. 02 38 51 73 73
Fax : 02 38 51 74 74

www.centre.ecologie.gouv.fr

www.eau-loire-bretagne.fr



Préambule

La directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau a été adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des Communautés européennes le 22 décembre 2000 (date d'entrée en vigueur).

Elle a été transposée en droit français par la loi 2004-338 du 21 avril 2004.

Cette directive, qui vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux par bassin hydrographique, est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines.

Elle fait une large place à l'information, la consultation et la participation du public qui sera sollicité à plusieurs reprises au cours des différentes étapes pour réviser le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Elle introduit également l'analyse économique comme critère pour atteindre les objectifs.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de nombreuses étapes dont les principales figurent dans le tableau ci-après.

Le bassin Loire-Bretagne est constitué des bassins hydrographiques de la Loire et des côtiers bretons et vendéens.

La première étape à la fin 2004 a consisté à établir les caractéristiques du bassin hydrographique (article 5), et à rendre compte de la tarification de l'eau et de la récupération des coûts des services, y compris des coûts pour l'environnement et les ressources (article 9). Cette caractérisation fait l'objet du tome 1. Le registre des zones protégées (article 6) a également été réalisé à la fin 2004. Ce registre identifie toutes les zones désignées comme nécessitant une protection spéciale en application d'une législation communautaire spécifique. Ce registre fait l'objet du tome 2.

La caractérisation du bassin et le registre des zones protégées forment les deux documents à établir au titre de « l'état des lieux » et constituent la première étape de la démarche de mise en œuvre de la directive cadre.

La transposition de la directive cadre en droit interne intègre dans le Sdage les exigences de la directive en terme d'objectifs, de méthodes et d'outils.

Mais le Sdage couvre, et continuera de couvrir, un domaine plus large que celui prévu par la DCE comme la prévention des risques d'inondations, l'extraction des granulats, la sécurité de l'alimentation en eau potable,...

Le Sdage conservera également son caractère propre (avec l'obligation de « compatibilité » pour les décisions administratives dans le domaine de l'eau). Le contenu et l'esprit des futurs Sdage seront donc en continuité avec ceux du Sdage actuel.

La révision du Sdage, destinée à intégrer les prescriptions de la directive au titre du plan de gestion, est engagée dès 2005 suite à la réalisation de l'état des lieux.

Jusqu'à leur révision prévue pour 2009, les Sdage actuels et notamment les objectifs de qualité qu'ils fixent restent la référence juridique.

Calendrier général retenu pour la mise en œuvre de la directive

avant déc. 2004	- Caractérisation des bassins hydrographiques (art. 5) et registre des zones protégées (art. 6) qui constituent « l'état des lieux »
avant déc. 2005	- Consultation du public sur le calendrier et le programme de travail (art. 14) de révision du Sdage, et sur la synthèse des questions importantes (art. 14)
avant déc. 2006	- Mise en place opérationnelle du premier programme de surveillance de l'état des eaux (art. 8)
fin 2007 / début 2008	- Consultation du public sur le projet de Sdage (art. 14)
2009	- Publication du programme de mesures (art. 11) et publication du Sdage (art. 13)
avant déc. 2015	- Réalisation de l'objectif de bon état des eaux (art. 4.1)
avant déc. 2021	- Limite pour le premier report de réalisation de l'objectif de bon état des eaux (art. 4.4)
déc. 2027	- Dernière échéance pour la réalisation des objectifs environnementaux (art. 4)

Avertissement :

Afin de permettre une élaboration de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne la plus partagée possible entre tous les acteurs de l'eau, le comité de bassin a retenu un processus progressif, comportant plusieurs phases de concertations, notamment au travers des commissions géographiques.

Le document d'état des lieux a ainsi connu au moins quatre versions successives, enrichies au fur et à mesure de l'élaboration de son contenu et des nombreuses concertations qui ont été menées.

Pour autant, les délais très courts au regard de la tâche à accomplir d'une part, les difficultés d'appropriation de méthodologies souvent nouvelles d'autre part, n'ont pas permis que ces concertations fussent aussi approfondies qu'il eût été souhaitable. En outre les lacunes constatées dans différents domaines (biologie, économie...) font que le présent état des lieux, adopté par le comité de bassin le 3 décembre 2004, est appelé à évoluer, à s'enrichir,...

La nouvelle étape qui débute au début de 2005 – révision du Sdage et élaboration du programme de mesures – sera l'occasion d'approfondir la concertation, mais également de réexaminer les résultats obtenus, notamment en intégrant dans la réflexion des données qui n'étaient pas disponibles antérieurement, ou des avis qui, parvenus trop tardivement, n'ont pas pu être pris en compte dans la présente version.

SOMMAIRE

Tome 1 - CARACTÉRISATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Chapitre I - Présentation générale du bassin	7
1 - Définitions	7
2 - Délimitation du bassin	8
3 - Caractéristiques générales	11
Chapitre II - Méthode générale	15
1 - Introduction	15
2 - Remarques sur la cartographie et les référentiels utilisés	17
Chapitre III - Inventaire et analyse des activités	19
1 - Les principales composantes de l'occupation des sols	19
2 - La population, l'alimentation en eau potable et l'assainissement	20
3 - L'agriculture, l'aquaculture et la pisciculture	22
4 - La pêche professionnelle	27
5 - Le ramassage des algues	28
6 - Une économie industrielle marquée par l'agro-alimentaire	28
7 - Le secteur de l'énergie	31
8 - Les activités de loisirs liées à l'eau	33
9 - Les activités de soins liées à l'eau	36
10 - Le commerce maritime	37
11 - L'extraction de granulats	38
Chapitre IV - Rejets, prélèvements et autres perturbations	41
1 - Méthode	41
2 - Apports minéraux et organiques	44
3 - Apports de micropolluants toxiques	49
4 - Autres perturbations	55
5 - Les prélèvements d'eau	55
6 - Perturbations particulières des plans d'eau	58
7 - Perturbations particulières des eaux cotières et des eaux de transition	58
Chapitre V - Effets des perturbations sur les milieux	61
1 - Méthode	61
2 - Effets des perturbations sur les cours d'eau	64
3 - Effets des perturbations sur les plans d'eau	85
4 - Effets des perturbations sur les eaux littorales	87
5 - Effets des perturbations sur les eaux souterraines	92
Chapitre VI - Scénario tendancier 2015	99
1 - Méthode	99
2 - Démographie et tourisme – Les prévisions utilisées sont celles de l'Insee	100
3 - Rejets et prélèvements de l'agriculture	101
4 - Rejets et prélèvements des collectivités et industries raccordées	106
5 - Rejets et prélèvements des industries isolées	113
6 - Évolution des pressions hydromorphologiques	116
7 - Régionalisation du scénario tendancier	117

Chapitre VII - Respect des objectifs environnementaux 2015 par masse d'eau	119
1 - Méthode	119
2 - Cours d'eau et plans d'eau	123
3 - Littoral, eaux côtières et eaux de transition	150
4 - Eaux souterraines	165
5 - Zones humides	176
Chapitre VIII - Analyse économique de l'utilisation de l'eau	183
1 - Définitions	183
2 - La tarification de l'eau et l'application du principe pollueur-payeur	184
3 - Le financement des investissements du secteur de l'eau	191
4 - Récupération des coûts	193
5 - Les coûts environnementaux	197
Chapitre IX - Masses d'eau souterraines rattachées	199
1 - La Beauce	199
2 - Le Bazois	205
3 - Le Nivernais Nord	205
4 - Le Clain	206
Chapitre X - Audit sur les données	207
1 - Registre des données manquantes	207
2 - Programme d'acquisition des données	210

Tome 2 - REGISTRE DES ZONES PROTÉGÉES

Chapitre I - Préambule	215
Chapitre II - Zones de captage d'eau pour la consommation humaine	216
1 - Masses d'eau utilisées pour l'alimentation en eau potable d'un débit supérieur à 10 m ³ /jour ou desservant plus de 50 personnes	216
2 - Masses d'eau destinées dans le futur à l'alimentation humaine	217
Chapitre III - Zones de protection des espèces aquatiques importantes du point de vue économique	218
Chapitre IV - Eaux de baignade et de plaisance	219
Chapitre V - Zones sensibles et zones vulnérables	220
1 - Zones sensibles	220
2 - Zones vulnérables	221
Chapitre VI - Zones de protection des habitats et des espèces liés à l'eau	222
1 - Sites Natura 2000 pertinents	222
2 - Cours d'eau classés salmonicoles et cyprinicoles	223

BIBLIOGRAPHIE ET TABLE DES ILLUSTRATIONS

Bibliographie	227
Table des illustrations	239